



Zone vulnérable : à vos plans de fumure

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la majeure partie des communes mosellanes se sont vues classées en zone vulnérable. Sur les 725 communes que compte la Moselle, 389 communes s'ajoutent aux 234 déjà classées.

Tout exploitant ayant au moins une parcelle ou un bâtiment d'élevage en zone vulnérable est concerné par les mesures de la directive nitrates.

Directive nitrates

L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau, en la préservant des pollutions aux nitrates d'origine agricole, provenant des engrais azotés qu'ils soient minéraux ou organiques.

Elle comprend huit mesures nationales : périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés, stockage des effluents d'élevage, équilibre de la fertilisation azotée et documents d'enregistrement, limitation de la quantité d'azote

contenue dans les effluents d'élevage épandue annuellement par exploitation, conditions d'épandage, couverture végétale pour limiter les fuites d'azote en périodes pluvieuses, couverture végétale permanente le long des cours d'eau et plans d'eau de plus de 10 ha.

Plan prévisionnel de fumure

Il doit être terminé avant le 1^{er} apport réalisé en sortie d'hiver ou avant le deuxième apport en cas de fractionnement. Dès le 15 avril vous devez pouvoir le présenter en cas de contrôle sur votre exploitation. Il doit être réalisé pour toutes les surfaces de l'exploitation, y compris les parcelles non fertilisées, en zone



vulnérable.

Il s'agit d'un outil de gestion de l'azote, à prendre d'autant plus en compte dans le contexte actuel du cours de l'azote élevé. Pour cela, les caractéristiques de chaque îlot cultural doivent être renseignées (surface, type de sol, culture en place ou envisa-

gée, ...), l'objectif de rendement (défini à partir de la moyenne olympique de l'exploitation ou de références) ainsi que la quantité d'azote efficace et totale à apporter à la culture.

Cahier d'enregistrement

Les apports réalisés à enre-

gistrer dans le cahier d'enregistrement des pratiques doivent être inférieurs ou égaux à la dose prévisionnelle calculée, exception faite dans le cadre d'utilisation d'un outil de pilotage en végétation de la fertilisation (N tester, Mes Sat'images...).

La Chambre d'agriculture de la Moselle vous accompagne dans la mise en place de ces mesures, du stockage des effluents à la réalisation du plan prévisionnel de fumure.

Quentin BANA,
Conseiller agronomie

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agro-environnement
Tél. 06 18 08 63 44
quentin.bana@moselle.chambagri.fr

LE PROJET ARPEEGE

ARPEEGE
L'Autonomie en Ressources Protéiques & Énergétiques
des Élevages du Grand Est

Le projet ARPEEGE (Autonomie en Ressources Protéiques et Énergétiques des Élevages du Grand Est) est un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) visant à limiter la dépendance des élevages aux aliments produits en dehors du territoire.

Deux axes de travail sont mis en œuvre dans ce projet :

- mise en place et accompagnement de coopérations et de contractualisations entre polyculteurs et éleveurs
- production et utilisation de nouvelles ressources protéiques et énergétiques sur le Grand-Est, comme le soja non-OGM, la luzerne...

Des coopérations sont déjà mises en place entre polyculteurs et éleveurs sur le territoire de la Moselle.

L'objectif du projet est de les développer en testant une méthodologie et des outils d'accompagnement des coopérations. Pour favoriser ces échanges, deux territoires ont été ciblés : les secteurs nord-Thionvillois-Pays Haut et Château-Salins-Sarrebourg.

Si vous souhaitez tester et mettre en œuvre une coopération durable ou une contractualisation avec un ou plusieurs agriculteur(s), ou en savoir davantage sur le projet, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture !

Après la réalisation d'un état des lieux de la demande et de la production sur la Moselle, une rencontre entre les personnes intéressées par le projet aura lieu à la mi-mars (date qui sera déterminée rapidement).



Contact : Clémence Jeanpert : clemence.jeanpert@moselle.chambagri.fr

ÉNERGIE

Pari réussi de l'achat groupé de centrales photovoltaïques

Les Chambres d'agriculture du Grand Est ont mené leur première consultation groupée pour l'achat de centrales photovoltaïques et le moins qu'on puisse dire c'est que les résultats sont à la hauteur des attentes. 20 agriculteurs se sont engagés dans la démarche pour un total de 6 MWh soit environ 30.000 m² de toitures photovoltaïques. La prochaine consultation aura lieu au mois de mars.

Suite à la parution de l'arrêté tarifaire permettant de bénéficier d'un tarif garanti sur les centrales d'une puissance maximum de 500 kWc, les carnets de commandes des installateurs ont commencé à déborder. Ajoutons à cela le contexte géopolitique et énergétique qui fait flamber le prix des matériaux et la situation devient moins propice à un investissement. Durant les 6 derniers mois, le prix des centrales a augmenté d'environ 10 ct/MWh.

C'est dans ce contexte que les Chambres d'agriculture du Grand Est ont lancé une première consultation groupée et cette stratégie s'est révélée payante : cinq installateurs du Grand-Est et aux alentours ont répondu à la sollicitation. Suite aux résultats de cette consultation, nous avons pu observer qu'il y a des différences parfois très significatives avec les prix moyens observés sur le marché. À proposition équivalente, nous avons parfois relevé des écarts de prix de moins 20 % pour les devis reçus dans le cadre de l'appel d'offres.

Au-delà du prix, ce système d'appel d'offres garantit la qualité de la centrale et de l'installateur en leur attribuant une note basée sur la technique, les qualifications de l'entreprise et ses références.



Les Chambres d'agriculture du Grand Est ont développé en 2021 plusieurs partenariats pour faciliter la réflexion et la concrétisation des projets photovoltaïques.

Pourquoi passer par la Chambre d'agriculture ?

Les Chambres d'agriculture du Grand Est ont développé en 2021 plusieurs partenariats pour faciliter la réflexion et la concrétisation des projets photovoltaïques. Tout d'abord avec TECSOL, les conseillers de la Chambre d'agriculture réalisent le projet technique et votre demande de raccordement sans se lier à un installateur. De ce fait, vous optimisez vos chances d'obtenir le meilleur tarif d'achat de votre électricité.

Indirectement et grâce aux consultations groupées, les installateurs reçoivent des grappes de projets, ce qui permet d'op-

timiser les devis afin de vous garantir le meilleur prix tout en conservant des composants et une pose de qualité. De plus, des discussions sont engagées avec ENEDIS et UEM, afin d'anticiper les coûts parfois élevés de raccordement. Grâce à ce partenariat, l'estimation du coût du devis de raccordement est plus précise et cela évite d'investir à perte.

Liste MULTEAU,
conseillère énergies

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agro-environnement
Tél. 06 45 59 49 75
lise.multeau@moselle.chambagri.fr